



Associations de Genève
Fédération associative genevoise FAGE

Déclaration finale des trois élus du Groupe des Associations de Genève sur le projet final de constitution lors de la plénière de l'Assemblée constituante du 31 mai 2012.

(Cette déclaration a été donnée successivement par MM. Yves Lador, Boris Calame, et Alfred Manuel).

[Yves Lador commence]

Madame la Présidente, chères et chers collègues,

Durant ces quatre ans de travaux nous avons toujours tenu à travailler en étroite collaboration avec la société civile qui nous avait élu et qui nous avait présenté pour cette constituante. Ceci nous paraissait un point important dans la mesure où la question de la représentation parlementaire souvent pose problème aujourd'hui dans nos démocraties. Il nous paraissait aussi important de partager aujourd'hui avec vous, durant les travaux, les nombreuses propositions qui sont faites par la société civile sur la base des espoirs qu'elle fournit et sur la base de ses expériences.

La Fédération associative genevoise (FAGE), qui réunit 10 fédérations dans le domaine de la coopération, de la culture, de l'éducation et du social, ainsi que 4 pôles de compétences sur les droits fondamentaux, l'environnement, la paix, le logement et aménagement du territoire, a tenu 15 assemblées générales depuis les débuts de ces travaux, toujours sur la question de la Constituante. La FAGE n'a pas encore pris position, les associations sont elles-mêmes dans le processus d'analyse du texte et elles sont en train de se déterminer. Cependant, lors de notre dernière assemblée générale mardi 29 mai, nous avons pu voir émerger les premières tendances. Et il nous paraît important tous les 3 aujourd'hui de refléter ce qui est issu des travaux de la société civile.

Pour une partie des associations, aujourd'hui, malheureusement le compte n'y est pas. Il y a tout d'abord la déception par rapport au processus lui-même. Le résultat d'ailleurs reflète ceci dans la mesure où pour ces associations, le texte ne permet pas de répondre aux défis à venir, et dans ce sens il envoie un mauvais message, et c'est pour ça que certaines vont appeler à refuser ce texte.

La question de la non-éligibilité des étrangers au niveau communal est ressentie aussi comme un affront dans la mesure où elle avait été d'abord acceptée puis ensuite retirée. De ce point de vue-là, le sentiment de refus et de rejet est extrêmement fort car pour certains il s'agit ici d'une forme de reniement des valeurs d'ouverture qui sont celles de Genève, et justement d'acceptation des étrangers et d'ouverture à l'extérieur.

Autre élément qui appuie un certain nombre de rejets, ce sont des inquiétudes pour des dispositions concernant le logement qui pourraient modifier des pratiques qui ne seraient pas en faveur de la grande majorité des locataires sur notre territoire.



Associations de Genève
Fédération associative genevoise FAGE

Du côté des institutions aussi, et de la fiscalité qui ne permet pas de freiner certains processus d'accumulation des richesses que nous connaissons chez nous.

Ces critiques doivent être écoutées. Et c'est pour des raisons de cohérence dans notre démarche collective que je m'abstiendrai dans le vote tout à l'heure.

Ceci dit, personnellement, lors du vote du 14 octobre, je voterai oui pour la nouvelle constitution, car bien que j'aie toujours dit que ce texte était modeste et qu'il n'est pas toujours satisfaisant, il propose des outils que l'on pourra utiliser de façon dynamique, notamment par exemple dans le domaine des droits fondamentaux et dans d'autres domaines que mes collègues vont pouvoir préciser.

[Boris Calame poursuit]

Chères et chers collègues,

Nous avons avec ce projet de nouvelle constitution pour Genève, matière à construire. Certes le texte n'est pas parfait, mais il exprime bon nombre d'intentions positives et novatrices en vue d'un développement équilibré et durable pour Genève et la région.

Nous y retrouvons deux éléments clefs :

- le premier est très certainement le préambule qui exprime de façon réaliste ce qu'est l'esprit de Genève, notamment des notions telles que « *la richesse et la diversité de ses membres* », « *assurer le bien être des générations futures* », le « *respect des minorités* ».
- le second est, au travers de l'article 10 (*Développement durable*), l'inscription de l'entier de l'action de l'Etat, soit le canton, les communes et les établissements publics, dans le cadre d'un développement équilibré et durable.

Penser aux générations futures n'est pas limité seulement au Préambule, c'est aussi l'obligation donnée au Conseil d'Etat, sous l'article 107, alinéa 3, que dans le cadre de la procédure législative il relève les conséquences économiques, écologiques et sociales à long terme. C'est aussi, sous l'alinéa 5, d'assurer une analyse sur le long terme, soit au-delà de la législature. Pour ce second alinéa, nous pouvons penser au développement d'une structure de prospective qui permette à nos autorités de se projeter dans le futur pour prendre les bonnes décisions, nécessaires pour Genève. La notion de durabilité apparaît encore dans le cadre de la politique régionale, qui doit « *viser le développement durable, équilibré et solidaire de la région franco-valdo-genevoise* ».

D'autres notions, et pas les moindres, font aussi partie intégrante de ce projet : on peut mentionner notamment « les quartiers durables », « la mobilité douce », « les principes de prévention et de précaution », « les espaces de proximité » que ce soit pour le sport, les loisirs ou encore la culture, mais aussi le développement de politiques spécifiques pour les jeunes et les aînés. Les principes et les structures pour assurer une certaine « cohésion sociale » sont aussi inscrits.



Associations de Genève
Fédération associative genevoise FAGE

Certes, nous aurions dû donner des objectifs qualitatifs et quantitatifs pour un certain nombre d'objets, notamment en matière de protection du climat, mais n'oublions pas que ce texte n'est pas figé, il est un socle qui devra évoluer. Nous pensons pouvoir construire, sur cette base, une Genève de demain durable et à l'écoute, pour le bien commun.

Pour ces raisons, je voterais oui à ce projet de nouvelle Constitution pour Genève.

[Alfred Manuel termine]

Chères et chers collègues,

Le moment de la prise de position sur le projet final est pour nous une occasion de revenir à notre programme de campagne et de dresser un bilan sur les 6 objectifs que nous nous étions fixés. Je voudrais, à la suite de mes collègues qui ont déjà abordé un certain nombre de points, vous en rapporter trois.

Le premier de ces 3 objectifs de campagne était de « *renforcer le rôle de la société civile dans la vie publique* ». Cet objectif passe par la participation des citoyens et citoyennes et par leur regroupement en associations, à toutes les étapes des prises de décision qui forment la vie politique.

Pour nous cet objectif est en partie atteint avec notamment l'article 11 qui est un article important qui dit que « *l'Etat informe largement, consulte régulièrement et met en place des cadres de concertation.* » C'est un article qui n'a pas d'équivalent dans la constitution actuelle. Cet objectif de participation se trouve aussi reflété dans plusieurs autres dispositions, notamment qui concernent les communes (art. 110, 134, 136 et 145) et la région (art. 145).

Notre deuxième objectif de campagne que je voudrais citer c'est « *la reconnaissance pleine des associations en tant que troisième pilier de notre société, à côté du pouvoir politique et du secteur économique* ».

Cet objectif, nous considérons que nous l'avons atteint. Il se trouve réalisé principalement dans l'article 208 où il est spécifié que « *l'Etat reconnaît et soutient les associations et le bénévolat* » qu' « *il respecte l'autonomie des associations* », et qu'il prévoit la possibilité de « *nouer des partenariats entre l'Etat et les associations pour des activités d'intérêt général* ». C'est aussi un article qui est sans équivalent dans la constitution actuelle et qui, pour nous, est un article extrêmement important qui va nous permettre à l'avenir d'assumer notre place dans des conditions satisfaisantes.

Le dernier objectif de campagne que je voudrais relever ici, c'est la « *création d'une cour constitutionnelle qui veille* (et qui veillera si la constitution est acceptée) *au respect et à la mise en œuvre de la constitution et de toute la législation qui en découle* ». C'est pour nous aussi un objectif atteint : l'article 116 mentionne la cour



Associations de Genève
Fédération associative genevoise FAGE

constitutionnelle dans l'organisation de la justice, et l'article 124 en définit les compétences.

Donc pour ces différentes raisons et au vu du bilan que nous avons dressé entre nous et avec les associations, je soutiendrai également le projet lors du vote qui aura lieu tout à l'heure.

Je vous remercie de votre attention.